

## CONSEIL MUNICIPAL DE CARAGOUDES

Séance du 16 septembre 2022 à 20H30

### Présents :

Mmes LAURENT Anne, GENSSLER Édith (pouvoir de M. MARCHANT Marcel),  
RACAUD Béatrice, SAVO Sylviane,  
MM. CLARET Jean-Jacques, ASSEMAT Matthieu, BONAFIOUS Raymond, MERLIO  
Gwénaél (pouvoir de M. DUCOMMUN Frank), SERAN Loïc.

Absents excusés : M. DUCOMMUN Frank (a donné pouvoir à M. MERLIO Gwénaél),  
MARCHANT Marcel (a donné pouvoir à Mme GENSSLER Edith).

**Secrétaire de séance :** Mme RACAUD Béatrice.

Monsieur le Maire préside le Conseil et ouvre la séance à 20h30.

Le compte rendu de la séance du 03 juin 2022 est approuvé à l'unanimité.

### **Délibération 2022-19 Décision Modificative N° 01 BP 2022**

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la Décision Modificative N° 01 BP 2022 pour financer le spectacle pyrotechnique et le repas des aînés.

Compte 615221 – 4300 €

Compte 623 + 4300 €

### **Délibération 2022-20 Indemnité Percepteur 2022**

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité d'allouer l'indemnité de confection de budget 2022 pour un montant de 30, 49 €.

### **Délibération 2022-21 Adoption Nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1<sup>er</sup> janvier 2023**

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le changement de nomenclature comptable et budgétaire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

### **Délibération N° 2022-22 Contrat de contrôle micro-station Mairie-Salle des Fêtes**

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité de souscrire un contrat de contrôle annuel de la micro-station du bâtiment Mairie-Salle des fêtes avec la société Innobio.

### **Délibération N° 2022-23 Convention entre la commune et la communauté de communes – Participation financière des communes aux frais de cotisation annuelle du PETR du PAYS LAURAGAIS**

Le Conseil Municipal, 1 voix pour, 2 voix contre et 8 abstentions décide

- de ne pas approuver le projet de convention de participation financière des communes membres à la contribution annuelle du PETR du Pays Lauragais.
- de ne pas accepter le versement de la contribution annuelle, au prorata de la population légale de la commune au 1<sup>er</sup> janvier de l'année concernée,
- de ne pas donner mandat à Monsieur le Maire pour signer ladite convention et toutes les pièces relatives à ce dossier.

### **Délibération N° 2022-24 Convention entre la commune et la communauté de communes – Participation financière des communes aux frais de cotisation annuelle du GAL des terroirs du Lauragais**

Le Conseil Municipal, 1 voix pour, 2 voix contre et 8 abstentions décide

- de ne pas approuver le projet de convention de participation financière des communes membres à la contribution annuelle du GAL des terroirs du Lauragais.
- de ne pas accepter le versement de la contribution annuelle, au prorata de la population légale de la commune au 1<sup>er</sup> janvier de l'année concernée,
- de ne pas donner mandat à Monsieur le Maire pour signer ladite convention et toutes les pièces relatives à ce dossier.

## **Délibération N° 2022-25 Convention entre la commune et la communauté de communes – Participation financière des communes aux frais de cotisation annuelle du Syndicat Mixte Ouvert Haute-Garonne Numérique**

Le Conseil Municipal, 1 voix pour, 2 voix contre et 8 abstentions décide

- de ne pas approuver le projet de convention de participation financière des communes membres à la contribution annuelle du Syndicat Mixte Ouvert Haute-Garonne Numérique.
- de ne pas accepter le versement de la contribution annuelle, au prorata de la population légale de la commune au 1<sup>er</sup> janvier de l'année concernée,
- de ne pas donner mandat à Monsieur le Maire pour signer ladite convention et toutes les pièces relatives à ce dossier.

## **Délibération N° 2022-26 Rétrocession d'une concession dans le cimetière communal**

Monsieur le Maire informe le Conseil d'une demande de remboursement d'une concession dans le cimetière communal. Le demandeur estime à ce jour de ne plus avoir besoin de l'emplacement et avoir des places au caveau familial. La concession a été établie le 30 octobre 2012 pour un montant de 60,96 € (part communale) et 25 € (timbres fiscaux).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de procéder à la reprise de cette concession sans compensation financière.

## **Désignation par le Maire du correspondant incendie et secours**

Par décret du 29 juillet 2022, le Maire doit désigner un correspondant incendie et secours si aucun adjoint au Maire n'a la délégation. Cette personne est l'interlocuteur privilégié du SDIS dans la commune sur les questions relatives à la prévention, la protection et la lutte contre les incendies.

Mme RACAUD Béatrice est désignée correspondante incendie et secours de la commune de Caragoudes.

## **Questions diverses**

- Planning fauchage des voies communales, 1er passage fait le 27 juillet et en attente du second passage.
- Prévoir une réunion d'information en collaboration avec le SIPOM sur les futures consignes de tri sélectif. La commune de Mourvilles Basses souhaite être associée.
- Le carillon a été réparé le 13 septembre 2022.
- M. Laurent ESQUENET-GOXES est député de notre circonscription suite à la nomination de Mme FAURE secrétaire d'Etat de la ruralité.
- Distribution des plaques « numéro des habitations ». Feuille d'émargement à faire signer.
- L'implantation des panneaux de rue sera effectuée prochainement. Le sol est trop sec pour faire les trous.
- Problème de dégâts aux habitations suite à la sécheresse été 2022. La commune peut demander une reconnaissance de catastrophe naturelle.
- Problème vitesse excessive de véhicules au hameau de Falgayrac.
- Règlement du cimetière à finaliser.
- Dépositaire - en attente de rendez-vous avec la gendarmerie pour constat d'abandon.
- Employé communal : relancer la médecine du Travail pour visite.
- Journée citoyenne à prévoir en octobre ou novembre.

La séance est levée à 22h30.